

Les documents du PLU

- **Le rapport de présentation**
- **Le rapport d'aménagement et de DD (PADD)**
- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**
- **Le zonage et les documents graphiques du règlement**
- **Le règlement**
- **Les annexes**

DEPARTEMENT DU VAR



COMMUNE DE LA CROIX VALMER

Plan Local d'Urbanisme
PIECE N°2
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



PADD





Evolutions apportées au PADD Consommation spatiale



Débat au sein du Conseil Municipal / 10 juillet 2020



Introduction / Concertation



▶ **1^{ère} présentation / PADD**

2015 & 2016

▶ **1^{er} Débat CM / PADD**

22 novembre 2016



▶ **Concertation / Justification des choix**

2016 & 2017

▶ **Concertation / Evolutions des EBC**

2020



Cadrage

► Les évolutions apportées au PADD ne concernent que :

- L'actualisation de la consommation spatiale (2003-2020)
- L'actualisation des données introductives (INSEE 2016)
- L'intégration des derniers arbitrages (Brost, cimetière, ...)

► Pour faciliter la compréhension :

- Rappel des principales conclusions du diagnostic et de l'EIE
- Rappel des 3 orientations d'urbanisme et d'aménagement
- Zoom sur la consommation spatiale (2003-2020)

► Timing de finition du PLU :

- 2^{ème} Débat / CM : 10/07/20
- Envoi dossier CDNPS : 07/20
- Evaluation environnementale : 07/20
- Présentation / CDNPS : 09/20
- Réunions / PPA / Concert. Publ. / Comm. Munic. : 09/20
- Arrêt projet : 09 ou 10/20



DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE LA CROIX VALMER



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale
Prescrite par DCM du 25/10/2011

PIECE N°4
EXTRAIT DU REGLEMENT
Zones A & N



Le Concorde
295 Avenue Foch
83000 TOULON
Tél. : 04 94 89 00 48



ARTICLE 1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification urbaine qui définit les orientations de développement durable de la commune de la Croix-Valmer.

ARTICLE 2

Le PLU est composé de plusieurs documents : le règlement, le plan de zonage, le plan de zonage de protection des sites, le plan de zonage de protection des paysages, le plan de zonage de protection des monuments historiques, le plan de zonage de protection des espaces naturels sensibles, le plan de zonage de protection des zones de développement agricole, le plan de zonage de protection des zones de développement industriel, le plan de zonage de protection des zones de développement commercial, le plan de zonage de protection des zones de développement résidentiel, le plan de zonage de protection des zones de développement tertiaire, le plan de zonage de protection des zones de développement mixte, le plan de zonage de protection des zones de développement agricole, le plan de zonage de protection des zones de développement industriel, le plan de zonage de protection des zones de développement commercial, le plan de zonage de protection des zones de développement résidentiel, le plan de zonage de protection des zones de développement tertiaire, le plan de zonage de protection des zones de développement mixte.

ARTICLE 3

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

ARTICLE 4

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

Table with 2 columns: Item, Amount. The table lists various items and their corresponding amounts, likely related to the budget or financial aspects of the PLU.

ARTICLE 5

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

ARTICLE 6

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

ARTICLE 7

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

ARTICLE 8

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

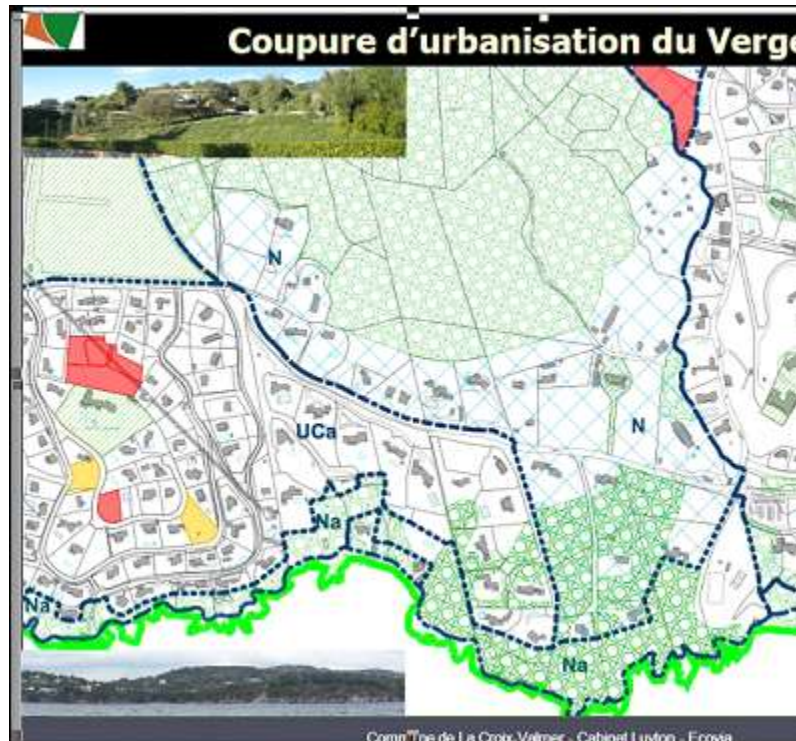
ARTICLE 9

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer. Le PLU est également soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer. La Commission d'Urbanisme de la Région de la Croix-Valmer est composée de membres élus par le conseil municipal de la Croix-Valmer.

Pardigon et le secteur débarquement

**Mise en place de la
coupure d'urbanisation
du Vergeron
suite au jugement du tribunal
administratif en date du 2
juillet 2009.**

Evolution de la coupure





Coupure d'urbanisation du Verge

